



everecity



CONTENTIEUX
GESCHILLEN

REGLES DU PLAN DE PAIEMENT

1 loyer de retard = Max en 3 x

2 loyers de retard = Max en 6x

Autres dettes= Min 50 € par mois

Le plan de paiement débute dès
réception du virement adapté.

PLAN DE PAIEMENT AMIABLE

Ce formulaire est à déposer par mail everecity@everecity.brussels ou par courrier,
au plus tard dans les 8 jours à dater de la réception de la lettre de rappel.

Je soussigné(e) : _____

N° locataire : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

M'engage à payer la somme de : _____ (montant de l'arriéré)

Correspondant à : _____ (indiquer à quoi correspond votre arriéré, ex : loyer janvier 2025)

En X mensualité(s) : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 _____ (entourer le nombre de mensualités – voir les règles ci-dessus)

Montant des mensualités : _____

A partir du : _____ (toujours noter le mois qui suit la date de la demande du plan de paiement amiable)

Par **VIREMENT** sur le compte n° BE-94-0910-1970-8914

ou

Par **DOMICILIATION**

(entourer le mode de paiement)

Si je ne respecte pas ponctuellement cet engagement, la société EVERECITY se réserve le droit de déposer une requête pour acter les termes et délais auprès du Juge de Paix de Saint Josse Ten Noode.

Fait en double exemplaires à Evere, le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Vous pouvez prendre des informations supplémentaires via notre site web www.everecity.be ou en appelant le
02/430 65 00